Nul ne sort de Suresnes qui souvent n'y revienne

SURESNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE
CADRE DE VIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE
AR/MN

AVENUE DE LA BELLE GABRIELLE

Institution provisoire d'une interdiction de circuler et de stationner

ARRETE N° : 432.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants, L 2213.1 et suivants, L 2214.1 et suivants,

Vu l'article R 417-10 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière

Considérant que pour permettre des travaux de réhabilitation du réseau électrique il est nécessaire de prévoir :
Avenue de la Belle Gabrielle
- Interdiction de stationner sur toutes les places côté impair et de cinq places côté pair au droit et à l'avancement du chantier.

A R R E T E

DU 15 MAI AU 30 JUIN 2023 :

ARTICLE 1 : ***Sous peine d'enlèvement***, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront considérés comme gênants conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route, **avenue de la Belle Gabrielle** sur toutes les places de stationnement côté impair et sur cinq places côté pair au droit des travaux. Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules dûment autorisés pour l'entreprise intervenante.

ARTICLE 2 : Le cheminement et la sécurité des piétons seront assurés en toutes circonstances.

ARTICLE 3 : La société en charge des travaux devra maintenir l'espace propre jusqu'à la fin des travaux. les big bags seront évacués en fin de journée, les fouilles pontées en fin de journée et les tranchés seront refermées progressivement.

ARTICLE 4 : L'arrêté sera mis en place sept jours avant sur l'espace public par l'entreprise en charge des travaux. L'entreprise veillera à maintenir en place quotidiennement cet arrêté.

ARTICLE 5 : La signalisation nécessaire et réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise VBAF représentée par M. Abel SANTOS 260 route du Combault 94510 LA QUEUE EN BRIE Tél : 07 60 36 34 37 chargé des travaux pour le compte de L'entreprise ENEDIS représenté par Mme Fatma DOUNIA 80 avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX Tel : 07 64 46 51 34. ***Tout accident engagerait leurs entières responsabilités.***

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Suresnes et le Commissaire de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
/
FAIT EN MAIRIE, LE VINGT-HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué
Fabrice BULTEAU

VILLE DE SURESNES HAUTS DE SEINE